

[...]

**35.023/II/PF**  
RC/SH

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 27 février 2003, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte émanant d'un habitant francophone de Wezembeek-Oppem, monsieur [...], qui a reçu un rappel de paiement pour l'année 2002 émanant du *Belastingdienst voor Vlaanderen* du ministère de la Communauté flamande.

La CPCL confirme, à l'unanimité moins une voix contre d'un membre de la section néerlandaise, son avis 34.176 émis le 21 novembre 2002 selon lequel l'avis de paiement du *Belastingdienst voor Vlaanderen*, pour l'année 2002, devait lui être envoyé en français.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

**Le Président,**

[...]